wemmel INFO

Lettre d'information communale juin

2024|3

Fête Nationale 4

Génération sans tabac 5

Bornes de recharge 9

SERVICES COMMUNAUX

Accueil
02/462.10.00
info@wemmel.be

Académie de Musique, Langage et Danse
02/462.16.00
info@academiewemmel.be

Bibliothèque
02/462.10.10
bib@wemmel.be

Affaires civiles
02/462.10.20
burgerzaken@wemmel.be

ECF (école maternelle et primaire)
02/462.15.00
info@ecfwemmel.be

Finances
02/462.17.50
financien@wemmel.be

GBS De Wondertuin
02/462.14.00
info@gbswemmel.be

Sécurité intégrale
02/462.12.10
veiligheid@wemmel.be

Crèche communale
02/462.12.50
kdv.snoopy@wemmel.be

Centre de services local EUREKA
02/462.18.00
eureka@wemmel.be

Economie locale
02/462.12.30
lokale.economie@wemmel.be

Environnement
02/462.11.10
omgeving@wemmel.be

Qualité et politique du logement
02/462.11.50
huisvesting@wemmel.be

Patrimoine & mobilité
02/462.11.20
patmob@wemmel.be

Résidence Geurts
02/462.13.00
receptie.residentie@wemmel.be

Service social du CPAS
02/462.19.00
socialedienst@wemmel.be

Loisirs & bien-être
02/462.10.50
vtw@wemmel.be

COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

Walter Vansteenkiste - bourgmestre
aménagement du territoire, personnel, police & sécurité intégrale, politique générale & participation

Monique Van der Straeten
académie, bien-être & intégration, communication, économie locale, enseignement d'accompagnement, TIC & digitalisation

Christian Andries
affaires européennes et internationales, bibliothèque, culture, évènements, tourisme

Roger Mertens
affaires civiles, affaires juridiques, cimetière, population, sport

Raf De Visscher
affaires territoriales, enseignement, jeunesse

Vincent Jonckheere
environnement & développement durable, finances, mobilité

BUREAU PERMANENT CPAS

Président
Armand Hermans

Membres
Annie Vanderhaegen,
Bernard Carpriau et Carol Delers

COLOPHON

Rédaction
Service Information Wemmel,
info@wemmel.be

Contact
T 02/462.05.00
E info@wemmel.be

Editeurs responsables
Walter Vansteenkiste,
p/a rue J. Bruyndonckx 135,
1780 Wemmel
Armand Hermans,
p/a avenue K&H De Raedemaeker 11,
1780 Wemmel

Mise en page et impression
Imprimerie Van der Poorten

Cette impression a été réalisée entièrement neutre en carbone.

L'été c'est fait pour jouer

En savoir plus à la page 4

MOT DU BOURGMESTRE

Chers Wemmelois,

L'été frappe à notre porte, une période que nombre d'entre nous mettent traditionnellement à profit pour lever le pied. Un épisode de repos bienvenu pour recharger ses batteries. C'est possible lors de l'une des nombreuses activités communales qui auront lieu dans les mois à venir. En collaboration avec les associations locales, nous prévoyons une offre variée. Ne manquez pas de consulter notre site web pour obtenir des informations actualisées.

Nos jeunes pourront eux aussi profiter dans les semaines à venir de vacances bien méritées. Durant les mois d'été, les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans sont les bienvenus au Campus W en compagnie de leurs parents et grands-parents pour des **séances de jeu et de rencontre**. Freddy et Foxy, nos mascottes, seront également au rendez-vous pour partager avec eux de folles aventures. Peut-être aurez-vous l'occasion de les rencontrer sur l'un de nos **terrains de jeux non-fumeurs**, une initiative à travers laquelle nous soutenons la campagne 'Génération sans tabac'.

Pour les instances dirigeantes de notre commune, cette législature touche à sa fin. D'ici là, je vous souhaite en plus d'un été heureux et sans soucis, une année électorale fructueuse.

A bientôt!

Walter
Bourgmestre

Quartiers Solidaires

L'été c'est fait pour jouer

De 0 à 2,5 ans

La Maison de l'Enfant organise chaque semaine une séance de jeu et de rencontre pour tous les enfants âgés de 0 à 2,5 ans et leurs (grands-) parents. Envie de jouer avec votre (petit-)enfant et de partager vos expériences avec d'autres (grands-)parents? Rendez-vous chaque jeudi matin de 9h30 à 11h au Jardin d'Hiver du Campus W! Cette activité est gratuite et il n'est pas nécessaire de s'inscrire.

De 3 à 12 ans

L'initiative des quartiers solidaires 'Zorgzame Buurten', la Maison de l'Enfant et le Centre de services local de Wemmel organiseront pendant les vacances des activités dans le parc du Campus W. Chaque mercredi après-midi de 14h à 16h, les enfants âgés de 3 à 12 ans peuvent venir en compagnie de leurs (grands-)parents s'amuser sur un château gonflable, savourer une tasse de café ou de thé ou participer à une activité sportive ou de danse animée par un moniteur diplômé. La participation est gratuite et il n'est pas nécessaire de s'inscrire.

huisvanhetkind@wemmel.be

Fête Nationale

Le **dimanche 21 juillet**, jeunes et moins jeunes sont les bienvenus à 11 heures sur le parvis de la maison communale pour célébrer tous ensemble la Fête Nationale. Après le dépôt d'une gerbe de fleurs au pied du monument des anciens combattants et le discours du bourgmestre, nous nous retrouverons pour la réception offerte par le Collège des Bourgmestre et Echevins. Des animations sont également prévues pour les enfants. Ce jour-là, les «lauréats du travail» seront également honorés.

vtw@wemmel.be
02/462.10.50

Période de fermeture de la bibliothèque pendant les vacances d'été 2024

La bibliothèque sera fermée **du lundi 8 juillet 2024 au dimanche 21 juillet 2024 inclus**. Les délais de prêt seront automatiquement prolongés jusqu'au samedi 24 août 2024 inclus. La restitution de matériel reste possible durant cette période de fermeture grâce à la boîte de retour installée à l'entrée de la bibliothèque. Il reste aussi possible de consulter des articles de journaux en recourant à l'archive GoPress et d'emprunter des e-books ou des livres d'images numériques.

bib@wemmel.be
02/462.10.10

Inscriptions à l'Académie de musique, langage et danse

Vous aimeriez tant apprendre à chanter, à jouer d'un instrument ou à composer de la musique? Essayez l'Académie de Wemmel!
Vous aimeriez tant suivre des cours de ballet, de danse moderne ou de danse classique? Essayez l'Académie de Wemmel!

Les inscriptions sont ouvertes à partir du **lundi 26 août.** Toutes les dates d'inscriptions et les heures d'ouverture sont renseignées sur le site Internet.

| www.academiewemmel.be

Nos mascottes ont enfin un nom!

Ces dernières semaines, le service Jeunesse s'est mis avec les enfants et les jeunes de Wemmel en quête d'un nom original pour les mascottes.

Nous vous avions déjà parlé de ces 2 mascottes dans le Wemmel Info, mais elles n'avaient pas encore de nom. C'est pourquoi le service Jeunesse a lancé un concours à l'intention de tous les enfants et jeunes wemmelois âgés de 6 à 18 ans. Nous avons reçu de nombreuses réponses, tant par la voie numérique que par le biais des écoles primaires de la commune, et nous remercions tous les participants pour leurs suggestions amusantes et originales! La commune a finalement décidé de baptiser le raton laveur **Freddy** et le renard **Foxy**.

Freddy et Foxy vont à présent pouvoir sillonner Wemmel à la rencontre des enfants et des jeunes, pour les écouter et leur servir de porte-parole.

Génération sans tabac

L'administration communale s'engage à faire de tous les terrains de jeux de la commune des zones non-fumeurs. Pour ce faire, des panneaux 'Ici, je joue sans tabac' ont été placés aux abords de toutes les aires de jeux de Wemmel. Ces panneaux ne doivent pas être perçus comme une remontrance à l'encontre des fumeurs, mais tout simplement comme une manière de montrer le bon exemple aux enfants qui jouent. Car être en contact avec la cigarette augmente le risque de devenir fumeur. A travers ces panneaux, nous faisons passer le message que fumer n'est pas cool et nous aidons ainsi nos enfants et nos jeunes à résister à la tentation de se mettre à la cigarette.

Faut-il donc que tous les fumeurs arrêtent de fumer pour parvenir à une 'Génération sans tabac'? Non. Nous n'obligeons évidemment pas les fumeurs à arrêter de fumer. Nous leur demandons seulement de tenir compte des endroits où ils fument. Vous aimeriez tout de même arrêter de fumer, mais vous ne savez pas comment vous y prendre? Dans ce cas, demandez conseil à votre médecin ou contactez un tabacologue.

Des changements chez De Lijn

Le 1er juillet 2024, De Lijn passera à l'étape suivante du déploiement de son nouveau réseau (Hoppin/ Accessibilité de base).

Le principal impact positif pour Wemmel réside dans l'augmentation de la fréquence de passage de la ligne 240 (Bruxelles-Nord – Wemmel), et ce tant aux heures de pointe qu'en dehors:

- un passage toutes les 7,5 minutes durant les heures de pointe en semaine;
- aux heures creuses en semaine, la fréquence passera de 20 à 15 minutes;
- le samedi, la fréquence passera de 30 à 15 minutes;
- le dimanche, la fréquence passera de 60 à 30 minutes, toute la journée.

Tenez le site Internet de la commune à l'œil pour en savoir plus ou venez chercher un dépliant d'information dans l'un de nos bâtiments communaux.

© De Lijn

Un problème numérique?

L'e-docteur de la bibliothèque

Les e-docteurs sont des bénévoles de la bibliothèque qui vous viennent en aide gratuitement lorsque vous avez des questions concernant votre smartphone, vos applications, vos e-mails, des logiciels informatiques, les réseaux sociaux, la manière de vous connecter à des services publics, etc. Une consultation dure maximum 45 minutes et il faut prendre rendez-vous sur le site Internet de la bibliothèque.

Quand? Un vendredi matin sur deux de 9h à 12h (pas en juillet)
Où? Bibliothèque de Wemmel, avenue J. De Ridder 49

bib.wemmel.be
02/462.10.10

Digi-assistance via le centre de services local Eureka

Vous avez un problème avec votre ordinateur de bureau ou votre connexion Internet sans fil ne fonctionne pas? Vous pouvez demander gratuitement une digi-assistance au Centre de services local. Pendant une heure, un digi-assistant viendra résoudre vos problèmes numériques. Vous êtes moins mobile ? Dans ce cas, le digi-assistant peut également se rendre à votre domicile. Pour en savoir plus, contactez le Centre de services local.

Quand? Un mardi sur deux de 14h à 16h (sur rendez-vous)
Où? Campus W (J. De Ridderlaan 49, Wemmel) ou à votre domicile.

eureka@wemmel.be
02/462.18.00

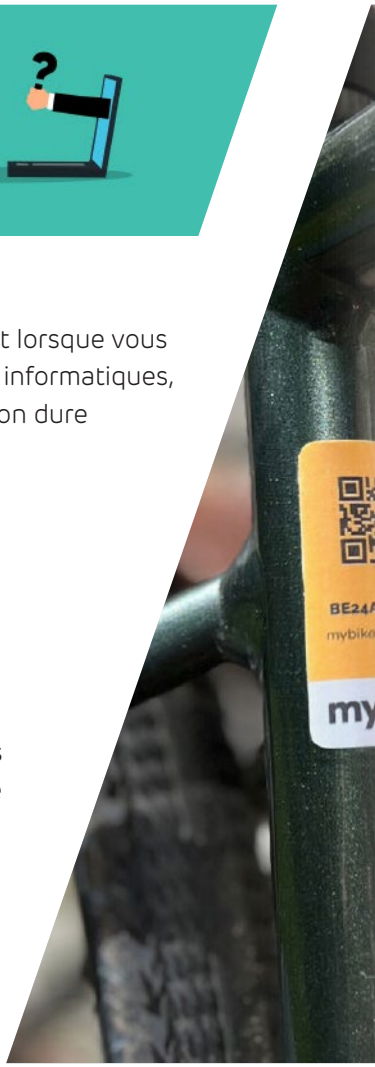

Dois-je déclarer ma caméra de surveillance?

Vous possédez une caméra de surveillance? Sachez que vous devez respecter certaines conditions. Ainsi, vous êtes obligé(e):

- de déclarer votre caméra de surveillance;
- de tenir un registre des activités de traitement des images;
- d'apposer un pictogramme à l'entrée du lieu surveillé.

Quelles caméras?

La loi caméras s'applique aux caméras de surveillance qui sont utilisées pour contrôler et surveiller des lieux, plus précisément pour prévenir, constater ou détecter les infractions commises à l'encontre de personnes ou de biens.

Qui est soumis à cette obligation?

Les particuliers, les gérants et les entreprises qui installent une caméra de surveillance. Seules les personnes physiques qui filment l'intérieur de leur habitation privée à des fins personnelles et domestiques – par exemple à l'occasion d'une fête d'anniversaire en famille – ne sont pas tenues d'en faire la déclaration.

Vous trouverez sur le site www.besafe.be une brochure complète consacrée à la législation sur l'utilisation de caméras.

Dans la lutte contre les vols de vélos, chaque maillon de la chaîne compte!

Avec le retour des beaux jours, nous sommes de plus en plus nombreux à nous déplacer à vélo. Parce que le vélo, c'est non seulement bon pour la santé, mais c'est aussi très agréable, tout simplement. En revanche, les vols de vélos demeurent un problème récurrent qui peut vous gâcher le plaisir...

Faites enregistrer votre vélo

La plateforme mybike permet d'enregistrer et d'identifier votre vélo en y apposant un autocollant unique. Le but? Limiter le risque de vol et augmenter vos chances de retrouver votre vélo après un vol. La plateforme mybike est une initiative des autorités fédérales en collaboration avec les Régions, à laquelle vous pouvez recourir gratuitement et sans engagement à condition d'habiter en Belgique et d'être âgé(e) de plus de 13 ans.

Comment cela fonctionne-t-il?

Une fois que vous avez enregistré votre vélo sur la plateforme mybike, vous recevez un autocollant antifraude particulièrement résistant à l'arrachage, aux UV et aux intempéries sur lequel figure un code QR unique, que vous devez apposer sur votre vélo. A partir de là, votre vélo est enregistré dans un registre central. Lorsque quelqu'un scanne l'autocollant, il obtient des informations sur le vélo et son propriétaire, le tout dans le respect de votre vie privée. Et si vous vendez votre vélo, vous avez la possibilité d'en transférer la propriété en toute transparence et en toute sécurité.

L'enregistrement permet à la police d'identifier immédiatement le propriétaire légitime d'un vélo et de le contacter. De plus, la seule présence de l'autocollant permanent peut suffire à dissuader les voleurs.

Pour enregistrer votre vélo, rendez-vous sur le site mybike.belgium.be.

Analyse des sacs de déchets résiduels

En décembre 2023, Intradura a procédé à une nouvelle analyse du contenu des sacs à déchets résiduels. L'accent a été mis sur la quantité de déchets qui n'ont pas leur place dans le sac à déchets résiduels. Et c'est encore beaucoup !

Seulement 50% de ce que nous mettons dans le sac à déchets résiduels y a réellement sa place. Il y a donc encore du pain sur la planche. Non seulement pour l'environnement, mais aussi pour votre porte-monnaie. Car mieux vous triez, moins votre facture de déchets est élevée.

Comparons cela ...

Si vous ne triez pas correctement...

Je jette les ordures ménagères et les déchets résiduels ensemble dans le sac à déchets résiduels. Ainsi, chaque semaine, je place un sac de déchets résiduels de 60 litres à l'extérieur. Je trie bien les PMD, de sorte qu'à chaque collecte (tous les quinze jours), j'ai un sac plein.

Coût pour 1 an = €108

Si vous triez correctement...

Je trie le PMD et le LFJ, ce qui signifie que j'utilise chaque semaine un petit sac de déchets résiduels de 30 litres, un sac de LFJ de 15 litres et 1 sac de PMD par collecte.

Coût pour 1 an = €73

Vous avez des doutes sur ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas ?

- **LFJ** = Déchets de légumes, de fruits et de jardin, mais aussi restes de plantes d'intérieur, légumes cuits, pâtes, riz, pain, viande, poisson et noix.
- **PMD** = Emballages en plastique, emballages métalliques et briques à boisson, mais aussi les plats en aluminium provenant d'aliments pour animaux domestiques, les films plastiques, les bocaux, les boîtes
- **Papier et carton**, y compris les rouleaux de papier hygiénique vides, les tickets de caisse, les petites boîtes de médicaments, etc.
- **Les textiles** comprennent également les chaussettes dépareillées, les peluches abandonnées et les t-shirts troués.
- **Verre :** les bouteilles, bocaux et flacons peuvent être déposés dans le conteneur à verre. Le verre plat, les lampes, le cristal et le verre résistant à la chaleur peuvent être déposés au parc de recyclage.
- **Métal** (vis et clous), plastique (portemanteaux et vieux jouets), **PDD** (pinceaux), **les déchets de pierre** (assiettes et sacs), **le bois** (bâtonnets alimentaires) et **les appareils électriques** doivent être déposés dans le parc de recyclage.

omgeving@wemmel.be
02/462.11.10

Un insecte? Signalez-le au lieu de l'écraser!

Les insectes sont des créatures surprenantes et extrêmement utiles, mais ils traversent une période difficile. Au cours des 50 dernières années, nous avons perdu en Flandre la moitié de nos insectes. Prenez part à l'initiative 'Insectenzomer' de Natuurpunt du 1er juin au 31 août et aidez ainsi à recenser les insectes de Flandre.

Participer est un jeu d'enfant. Il suffit d'installer l'application ObsIdentify et de l'utiliser où que vous soyez – dans votre jardin, en forêt ou dans votre commune – pour signaler tous les insectes que vous rencontrez. Chaque insecte compte. ObsIdentify vous indique de quel scarabée, abeille ou papillon il s'agit, et vous aidez la science!

| www.natuurpunt.be/insectenzomer

Recharge de véhicules électriques

Vous aussi, vous avez remarqué que les véhicules électriques restaient parfois plus longtemps que nécessaire sur les emplacements de stationnement réservés à la recharge? Sachez que ce problème va bientôt être résolu.

Le Conseil communal a décidé d'adapter la signalisation de manière à ce que les véhicules ne soient autorisés à stationner sur ces emplacements que lorsqu'ils sont raccordés à l'infrastructure de recharge et qu'ils sont effectivement en train de charger.

Ainsi, davantage d'utilisateurs auront l'occasion de recharger leur véhicule. Vous trouverez un aperçu des bornes de recharge publiques sur le site Internet de la commune ou en scannant le code QR.

Décroche ton Brevet du piéton lors du 'Grote Voetgangersexamen'!

À partir du mois de juin, les élèves des écoles primaires de Wemmel pourront emprunter le sentier pédestre pour se préparer au 'Grote Voetgangersexamen'. Cet examen a été mis au par l'institut flamand de sécurité routière VSV et le parcours a été mis en place par le Service Mobilité de la commune de Wemmel.

Les enfants doivent effectuer plusieurs manœuvres sur un parcours tracé au préalable en s'imaginant en situation réelle. Comment par exemple traverser la rue lorsque l'on se trouve à un carrefour?

Vous êtes parents ou grands-parents et vous avez envie de vous exercer avec votre (petit-)enfant? Téléchargez la brochure et le parcours sur le site Internet de la commune.

| www.wemmel.be

Des travaux en vue? Vérifiez d'abord si vous avez besoin d'un permis!

© bildlove / Adobe Stock

Vous êtes propriétaire ou locataire d'une maison, d'un jardin, d'un terrain ou d'une entreprise et vous projetez d'y réaliser des travaux? Vous devez alors respecter les règles concernant les permis d'environnement pour des actes urbanistiques. Les infractions environnementales de nature urbanistique ont en effet des retombées spatiales ou peuvent engendrer des nuisances comme des inondations, des problèmes de stationnement, des atteintes à l'intimité de la vie privée, etc.

Voici quelques infractions fréquentes:

- *Le non-respect des conditions du permis d'environnement obtenu.*
- *La réalisation de travaux ou d'actes urbanistiques sans disposer du permis d'environnement requis.*
- *La subdivision d'une maison en plusieurs appartements sans disposer du permis d'environnement requis.*
- *La réalisation de travaux à la structure portante d'un bâtiment sans l'assistance requise d'un architecte.*
- *La modification de la fonction d'un bâtiment ou d'une partie de celui-ci, par exemple d'habitation en commerce, de commerce en restaurant, etc.*
- *L'aménagement d'empierrements dans le jardin ou le jardin de devant sans disposer du permis d'environnement requis.*
- *L'aménagement d'emplacements de stationnement dans le jardin de devant sans disposer du permis d'environnement requis.*

La commune de Wemmel effectue des contrôles pour s'assurer que les règles sont respectées et a désigné un verbalisateur à cet effet. Ce fonctionnaire assure un suivi des chantiers de construction et effectue des contrôles lorsque des infractions environnementales présumées sont signalées. Au besoin, des mesures répressives sont prises et un dossier de remise en état est ouvert si la situation stipulée dans le permis n'est pas rétablie.

Avant de vous lancer, réfléchissez donc bien à ce que vous voulez et à la manière dont vous voulez procéder:

- Vérifiez au préalable si vous avez besoin d'un permis d'environnement et à quelles règles vous devez vous conformer.
- Demandez bien à temps les permis dont vous avez besoin.
- N'entamez les travaux qu'après avoir obtenu les permis requis et respecté le délai d'attente prévu par la loi.
- Respectez toujours les conditions stipulées dans le permis et tenez-vous en rigoureusement aux plans de construction ou de transformation approuvés.

Pour plus d'informations et de renseignements, vous pouvez vous adresser au Service Environnement.

✉ environnement@wemmel.be

✆ 02/462.11.10

Adaptations au plan de mobilité

Ces derniers mois, les dispositifs d'essai du plan de mobilité ont été analysés en profondeur. Cet exercice a permis de conclure que certaines mesures produisent l'effet escompté, de sorte qu'il a été décidé de les intégrer définitivement au règlement complémentaire de circulation routière communal. La rue L. Vander Zijpen sera notamment aménagée en tant que rue réservée aux vélos, et ce dispositif sera étendu à la rue J. Bogemans et à De Hene. Dans le centre, l'avenue du Parc sera aménagée en tant que rue réservée aux vélos.

Un certain nombre de mesures seront testées durant une nouvelle période d'essai qui s'achèvera le 30 septembre 2024.

- L'avenue des Tourelles, l'avenue des Prunelliers et l'avenue du Parc seront aménagées à double sens.
- Une coupure sera créée dans l'avenue du Parc (à hauteur de l'avenue des Aubépines).
- Le Dries sera aménagé à sens unique en direction de la rue Fr. Robbrechts.
- La coupure réalisée au Markt sera supprimée et la rue sera aménagée à sens unique vers le nord.
- L'avenue du Héron sera aménagée à sens unique en direction du Markt.

La drève des Peupliers sera aménagée à sens unique.

Pour plus d'informations, surfez sur www.wemmel.be

Levez le pied!

A partir de cet été, nous multiplierons les contrôles de vitesse ciblés au moyen de caméras. Ces contrôles seront principalement déployés dans nos quartiers résidentiels, aux abords des écoles et dans le centre de la commune. Un homme – ou une femme – averti(e) en vaut deux!

Nouvelle saison culturelle pour le CC De Zandloper!

Le CC De Zandloper se réjouit d'avance de pouvoir vous accueillir pour passer tous ensemble des moments inoubliables: concerts époustouflants ou spectacles familiaux envoûtants, pièces de théâtre intemporelles, lectures inspirantes ou fous rires irrésistibles lors de les soirées de comédie.

pour les plus curieux d'entre vous en vous révélant que la saison s'ouvrira sur un concert trépidant de... Hugo Sigal en personne! Mais ce n'est pas tout, car bien d'autres talents locaux de Wemmel monteront également sur scène. LũpąGangGang et Base-12 offriront une soirée de jazz. Nous ferons revivre les beaux jours de la musique avec les prestations de Frank Cools, qui interprétera le répertoire de Charles Aznavour, et de Maureen Alberg, qui rendra hommage à Tina Turner. Vous préférez le théâtre ? Venez assister aux représentations de Tom Van Dyck, Bruno Vanden Broecke, Grof Geschud et, bien sûr, du Volkstejoêter de Bruxelles. Bref, il y en aura pour tous les goûts.

info@dezandloper.be

wemmel flash

En juin, tous les Wemmelois recevront le **calendrier des immondices** avec le petit journal 'ID-krant' d'Intradura. Vous pourrez aussi vous tenir au courant des dates de collecte, des informations de tri et des points de collecte en téléchargeant l'application Recycle! sur votre smartphone ou surfez sur le site www.wemmel.be.

A la bibliothèque, vous pouvez évidemment emprunter des livres, mais vous y trouverez désormais aussi des plantes. Vous avez réalisé des boutures ou repiqué de jeunes plants de différentes variétés? Amenez-les dans un petit pot en plastique (portant le nom de la plante) et déposez-les dans notre **bouturothèque.** En échange, vous pourrez choisir un autre plant pour décorer votre intérieur ou votre jardin.

Le **vendredi 21** et le **vendredi 28 juin**, le Campus W vous accueille au Bar Foyer, un bar en plein air qui vous est proposé par Warm Wemmel de 18h à 21h. Rien de tel pour bien commencer le week-end!

Durant le week-end des **samedi 17, dimanche 18 et lundi 19 août** se tiendra notre traditionnel **Marché Annuel**. Une belle tradition avec ses échoppes sympathiques, ses animations musicales, de quoi boire et manger et bien d'autres choses encore! Comme chaque année, tous les ingrédients seront réunis pour un week-end de fête parfaitement réussi. A vos agendas!

Pour récompenser les personnes qui décident de travailler plus longtemps, les autorités vont (ré)introduire le **bonus pension**. Dès que vous remplissez les conditions pour la pension anticipée, vous commencez à constituer votre bonus pension. Ce régime sera introduit pour les salariés, les indépendants et les fonctionnaires. Vous trouverez plus d'explications et des exemples sur le site www.bonuspension.be.

Vous soupçonnez une **situation suspecte impliquant des stupéfiants**? Sachez que vous pouvez la signaler sur le site www.anoniemdrugsmeld-puntvlaamsbrabant.be. Attention: ce point de contact n'est pas une centrale d'urgence. Pour une aide urgente, appelez le 101.

Le centre pour le bien-être de chacun CAW, les services sociaux de la mutualité et les 'Sociale Huizen' de la Zone de soins de première ligne de la région de Grimbergen unissent leurs forces pour améliorer l'aide et la prestation de services à l'intention des personnes en deuil d'un conjoint ou d'un enfant mort-né. Les **groupes d'entraide** mis en place dans le cadre de cette initiative offrent à toutes les personnes qui en ressentent le besoin l'occasion d'échanger à cœur ouvert des expériences de vie uniques tout en bénéficiant d'un encadrement spécialisé. Plus d'informations sur le site www.eerstelijnszone.be/nieuw-aanbod-lotgenotencontacten.

Vous aimeriez travailler dans le secteur des soins de santé, mais vous ne possédez pas le diplôme requis? Le **canal d'entrée structurel** vous offre désormais une solution en vous permettant de suivre une formation tout en travaillant déjà dans le secteur des soins de santé. Une opportunité à ne pas manquer si combiner le travail et les études ne vous fait pas peur! Pour en savoir plus, surfez sur le site www.vivosocialprofit.org.

Tous les deux mois, le Centre de services local Eureka organise une **après-midi de danse pour les personnes âgées** au Foyer du Campus W. De 14h à 17h, vous vous retrouvez plongés dans l'ambiance du thème de l'après-midi. Les après-midis de danse sont gratuites et toutes les informations sont disponibles sur le site www.wemmel.be.

Parce que le soleil peut tout autant brûler la peau d'un enfant qui fait du sport que celle d'un enfant qui joue dans l'eau, la commune de Wemmel, Sport Vlaanderen, Gezond Sporten Vlaanderen et la Vrije Universiteit Brussel lancent un appel aux jeunes sportifs et à leurs parents pour attirer leur attention sur l'importance de s'enduire de crème solaire pour la pratique en extérieur. Vous souhaitez demander un **distributeur de crème solaire** pour votre association? Contactez le Service Loisirs et Bien-être vtw@wemmel.be!